

Un parcours d'orientation dans le parc Robert-Piat à Arcis-sur-Aube

MIS EN LIGNE LE 15/02/2019 À 11:00

[ARCIS-SUR-AUBE \(AUBE\) \(/491/LOCATIONS/ARCIS-SUR-AUBE-AUBE\)](#)

Le parc Robert-Piat possède désormais un parcours d'orientation. De quoi satisfaire sportifs et promeneurs.



Les écoliers d'Aurillac ont testé le parcours.
- CAP

S

i la course d'orientation se définit comme une course individuelle contre la montre, en terrain varié, c'est sur un circuit que le concurrent doit la réaliser, en utilisant une carte et parfois une boussole.

Ce sport offre aux participants la possibilité d'évoluer sur un parcours matérialisé par des postes de contrôle qu'ils doivent découvrir par des cheminements de leur choix.

Ainsi les 10 hectares du parc Robert-Piat (anciennement parc de la mairie) dispose depuis peu d'un parcours de ce type avec quarante bornes qui servent à valider la progression des concurrents.

Arcis-sur-Aube possède désormais cet équipement, « *ce qui répondra au*

programme scolaire et sportif des collégiens, a souligné Karine Daire, adjointe au sport, à l'initiative de cette activité, ainsi qu'aux élèves de primaire dans le cadre de leurs sorties sans oublier les familles souhaitant faire prendre un bon bol d'air à leurs enfants, le week-end, le mercredi après-midi ou en fin d'après-midi ».

Ainsi, les élèves de CE2 de l'école Aurillac ont pu découvrir ce parcours, vendredi dernier.

Un parcours financé
par la Ville et conçu
par cap.orientation.

Le fait que le parcours soit permanent facilite son utilisation par les enseignants qui n'ont pas besoin d'installer et de désinstaller les balises.

Ce parcours sportif pour les élèves et les familles a été financé par la Ville et conçu par cap.orientation.

Deux parcours

Les balises, toujours placées à des endroits caractéristiques, attestent du passage du coureur qui doit poinçonner la case concernée du carton de contrôle.

Ces balises sont matérialisées sous forme de poteaux en bois hauts de 70 cm à l'intérieur desquels sont logées les pinces permettant de poinçonner la carte.

Deux parcours sont à disposition : un de 1,310 km et un autre de 0,960 km pour les débutants.

Les plans avec explications et légendes signalant des repères tels que buissons, buttes, allées piétonnes, entre autres, peuvent être téléchargés sur le site Web de la mairie www.arcis-sur-aube.com (<http://www.arcis-sur-aube.com>)

✍ SYLVIANE BONNAIRE